

**FRONTIÈRES ET REPRÉSENTATIONS
EN CONFLIT
LE CAS DE L'OCCITANIE EN 2019, ENTRE
ESPACE LINGUISTIQUE ET RÉGION
ADMINISTRATIVE**

**GIOVANNI AGRESTI,
Professeur des Universités en Sciences du langage¹**

¹ L'auteur a pris l'initiative de la recherche, en a élaboré la méthodologie et a rédigé le présent article. Il a par ailleurs effectué l'enquête de terrain dans le campus de l'Université Bordeaux Montaigne. Cela dit, la recherche est largement redevable de la collaboration de : Jean Cazenave, Argia Olçomendy [UMR 5478 Iker (CNRS – Université Bordeaux Montaigne – UPPA)] et Florence Pradayrol [(UFR pluridisciplinaire de Bayonne – Collège d'études européennes et internationales (Pau)], qui ont réalisé l'enquête de terrain dans le campus de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à Bayonne ; Ksenija Djordjević Léonard (DIPRALANG-EA 739, Université « Paul Valéry » Montpellier 3), qui a réalisé l'enquête de terrain dans le campus de l'Université « Paul Valéry » de Montpellier ; Lisa Garnacho (étudiante en Sciences du langage de l'Université de Toulouse « Jean Jaurès », dirigée par Patrick Sauzet), qui a réalisé l'enquête de terrain dans le campus de l'Université de Toulouse « Jean Jaurès » ; Thierry Trefault (DIDAXIS, Université de Montpellier), qui a réalisé l'enquête de terrain dans le campus de l'Université de Montpellier, siège de Perpignan ; Valeria Villa-Perez [CELEC (EA 3069), Université « Jean Monnet » de Saint-Étienne], qui a réalisé l'enquête de terrain dans le campus de l'Université « Jean Monnet » de Saint-Étienne.

UMR 5478 Iker

(CNRS – Université Bordeaux Montaigne – UPPA)

Maison de la Recherche, Université Bordeaux Montaigne

Domaine universitaire, Esplanade des Antilles,

33607 Pessac, France

giovanni.agresti@u-bordeaux-montaigne.fr

ORCID: <https://orcid.org/0000-0002-7697-2469>

Résumé : Le présent article prend en compte l'impact sur les représentations de l'espace historique et linguistique occitan de la création de la nouvelle région administrative Occitanie – Pyrénées, Méditerranée, issue en 2016 de la fusion des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cette région ne correspond en effet que très partiellement à l'Occitanie linguistique historique, ce qui risque de délégitimer aussi le nom et même les pratiques de la langue – déjà, d'ailleurs, largement pulvérisées.

Mots-clés : Occitan; Occitanie; *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*; Représentations sociales; Cartes mentales.

**BOUNDARIES AND SOCIAL REPRESENTATIONS IN CONFLICT.
THE CASE OF OCCITANIE IN 2019, BETWEEN LINGUISTIC
SPACE AND ADMINISTRATIVE REGION**

Abstract: This paper focuses on the impact of the creation of the new administrative French region «Occitanie – Pyrénées, Méditerranée» under the social representations of the Occitan linguistic space point of view. This new region was created in 2016 by the union of two former regions, Midi-Pyrénées and Languedoc-Roussillon, and does not correspond precisely to the linguistic and historical Occitanie. Therefore, the name of the new region could delegitimize both the name and the linguistic practices – indeed, already remarkably jeopardized.

Keywords: Occitan; Occitanie; *European Charter of Regional or Minority languages*; Social representations; Mental Maps.

**FRONTIERE E RAPPRESENTAZIONI IN CONFLITTO. IL CASO
DELL'OCCITANIA NEL 2019, TRA SPAZIO LINGUISTICO E
REGIONE AMMINISTRATIVA**

Riassunto: Il presente articolo prende in considerazione l'impatto sulle rappresentazioni dello spazio storico e linguistico occitano della creazione della nuova regione amministrativa Occitanie – Pyrénées, Méditerranée, nata nel 2016 dalla fusione delle regioni Midi-Pyrénées e Languedoc-Roussillon. Questa regione corrisponde in effetti solo in parte all'Occitania linguistica storica, il che rischia di delegittimare anche il nome e le pratiche della lingua – già, d'altronde, ampiamente rarefatte.

Parole chiave: Occitano; Occitania; *Carta europea delle lingue regionali o minoritarie*; Rappresentazioni sociali; Carte mentali

**GRANICE I REPREZENTACJE SPOŁECZNE W KONFLIKCIE NA
PRZYKŁADZIE OKSYTANII W 2019 ROKU, MIĘDZY
PRZESTRZENIĄ JĘZYKOWĄ A REGIONEM
ADMINISTRACYJNYM**

Abstrakt: Artykuł opisuje skutki powstania nowego regionu administracyjnego we Francji – Oksytanii, utworzonego w 2016 roku z połączenia dwóch wcześniej istniejących regionów: Midi-Pirenejów i Langwedocji-Roussillon. Region ten tylko częściowo pokrywa się z Oksytanią historyczną i językową, co może prowadzić do delegitymizacji zarówno nazwy regionu, jak i praktyk językowych, które już teraz są w dużym stopniu zagrożone.

Słowa klucze: język oksytański; Oksytania; Europejska karta języków regionalnych lub mniejszościowych; reprezentacje społeczne; mapy mentalne.

Introduction

La réforme territoriale de 2014-2015, qui s'est précisée par la loi n. 2015-29 du 16 janvier 2015², a fait l'objet, pour les Occitans et les

² « [Loi] relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ». Publiée au JORF n. 0014 du 17 janvier 2015 page 777. En ligne :

Catalans de France, d'un questionnement délicat et controversé. Un processus de reconfiguration des espaces régionaux s'était mis en marche qui allait aboutir aux régions administratives actuelles. La nouvelle région Occitanie – Pyrénées, Méditerranée, issue de la fusion des anciennes Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, est le produit de ce processus. L'Occitanie, cet espace flou, souvent fantasmé³, éminemment linguistique (le nom de la langue nomme l'espace), était enfin institutionnalisée.

On aurait pu supposer que le rêve des pères fondateurs de l'occitanisme contemporain, surgi des décombres de la Seconde Guerre Mondiale, était enfin réalisé, du moins partiellement. Dans la réalité, les choses ne sont pas aussi simples et positives que cela. La Région Occitanie ne correspond que très partiellement à l'Occitanie linguistique historique, telle que délimitée par les études scientifiques (les atlas linguistiques, d'abord et surtout) et telle que vivant à travers la pratique de la langue, les monuments de mémoire, l'action culturelle et le volontarisme militant. En bref, on peut se demander si la région administrative parasite et occulte, par force de loi, la région culturelle et historique, en finissant à terme par la délégitimer et délégitimer, par ricochet, aussi une grande partie de l'espace linguistique occitan et des pratiques, *in situ*, de la langue – déjà, d'ailleurs, largement pulvérisées. Voilà l'hypothèse qui est à la base de notre recherche.

Loin d'être juste éventuel, le conflit entre ces deux frontières – administrative, d'une part, linguistico-culturelle, de l'autre – est plus que probable, comme le suggèrent d'un côté une comparaison avec d'autres cas similaires⁴ et, de l'autre, une lecture avertie de la *Charte européenne des langues régionales ou*

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030109622&categorieLien=id> (dernier accès le 29 octobre 2019).

³ Et ce même si les formes « Occitanie », « occitan » et surtout « langue d'oc » sont attestées dès le Moyen Âge (Sauzet 2012). Ce qui semble compter le plus, au niveau des représentations sociales de l'espace occitan, est sans doute l'absence d'une quelconque institutionnalisation de cet espace au cours de l'histoire.

⁴ C'est par exemple le cas de la « Lombardie », qui désigne depuis 1948 (même si son institution officielle ne date que de 1970) une région administrative du Nord de l'Italie (dont le chef-lieu est Milan), mais qui pratiquement pendant tout le Moyen Âge (et, au niveau de la culture populaire, bien au-delà) désignait substantiellement toute l'Italie septentrionale. « Lombardie » était alors synonyme de « Nord », un peu, toutes différences gardées, comme « Occitanie » peut être en France largement associée à « Midi ».

minoritaires (désormais : « Charte des langues »), traité du Conseil de l'Europe (1992) qui – faut-il le rappeler ? – a été signé (1999) mais n'a toujours pas été ratifié par la France⁵. À l'art. 7 de la Charte des langues on lit (c'est nous qui soulignons en italique) :

« En matière de langues régionales ou minoritaires, dans les territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées et selon la situation de chaque langue, les Parties fondent leur politique, leur législation et leur pratique sur les objectifs et principes suivants : [...] b) *le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire ;* »

Le problème du « respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire » par rapport aux « divisions administratives existant déjà ou nouvelles » est bien posé, ce qui suggère que ce type de conflit n'est ni improbable ni anodin. Reste à découvrir si et comment celui-ci se déploie en contexte occitan français et, éventuellement, en cas de diagnostic prouvant ce conflit, comment le résoudre ou, du moins, l'endiguer.

1. Bref historique de la réforme

Afin de mettre en perspective notre questionnement, et donc de mieux le comprendre aussi en vue d'une éventuelle intervention, il est nécessaire de revenir sur l'actualisation de la réforme territoriale de 2014-2015 pour l'observer de plus près. Il nous échoit d'abord de rappeler que cette dernière avait débouché, dans un premier temps, sur une désignation provisoire de la nouvelle région qui ne faisait que juxtaposer les noms des deux entités qui avaient fusionné : « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ». Par la suite, une nouvelle désignation, sans doute moins neutre et plus synthétique, serait choisie par décret du Conseil d'État sur la base d'une proposition formulée par le nouveau Conseil régional. Cette décision interviendrait au plus tard le 1^{er} juillet 2016.

⁵ Pour une réflexion sur la « crispation » française vis-à-vis de ce traité, on lira les considérations hélas encore parfaitement actuelles contenues dans Agresti 2007.

Pour y parvenir d'une manière aussi collégiale que possible, au vu des enjeux symboliques de taille que ce type de décision pose toujours, le 15 avril 2016 le Conseil régional avait pris la décision de soumettre le dossier à une consultation publique (ouverte pendant plus d'un mois, du 9 mai au 10 juin 2016). Toutes les personnes de plus de quatorze ans, habitant la région ou déclarant en tout cas y avoir une attache, étaient invitées à y participer. Cette indéniable ouverture était en réalité contrainte, car les citoyen-ne-s ne pouvaient que choisir un nom parmi les cinq items sélectionnés au préalable par un comité. Ceux-ci étaient : « Occitanie », « Languedoc-Pyrénées », « Pyrénées-Méditerranée », « Occitanie-Pays Catalan » et « Languedoc ». À l'issue de cette consultation, « Occitanie » l'a emporté avec 44,90% des préférences⁶.

Deux semaines après la clôture de la consultation publique, le 24 juin 2016, le Conseil régional réuni en assemblée plénière vote en faveur de l'adoption du nom « Occitanie ». Ce nom est ensuite entériné par le Conseil d'État et par le Gouvernement. La publication au journal officiel intervient le 29 septembre 2016. En 2016 puis en 2017, le Conseil d'État rejette des recours, déposés par des groupes catalans, voulant faire adopter le nom « Occitanie-Pays catalan »⁷.

Apparemment marginal, ce rejet représente, en quelque sorte, un tournant : la décision du Conseil d'État s'inscrit en faux contre le critère de respect historique et géolinguistique tel que recommandé, entre autres, par le Conseil de l'Europe. En effet, la nouvelle région « occitane » inclut la péninsule linguistique catalanophone tout en excluant une large partie de l'Occitanie historique (Fig. 1).

⁶ <https://www.region-midi-pyrenees.com/blog/comment-le-nom-de-la-region-occitane-a-t-il-ete-choisi/> (dernier accès le 29 octobre 2019).

⁷ Le dernier épisode de cette histoire est la décision prise par le Conseil d'État le 19 juillet 2017. Cf. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/region-occitanie-conseil-etat-rejette-recours-changement-nom-1299833.html> (dernier accès le 29 octobre 2019).

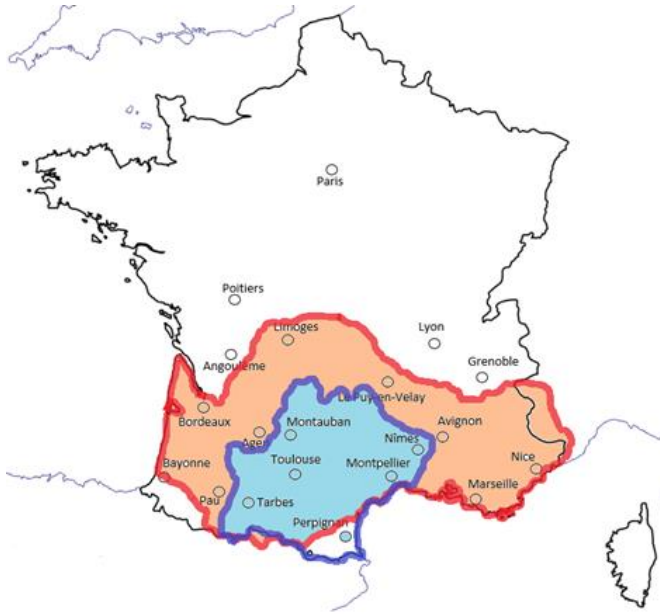


Fig. 1. Les deux frontières « occitanes » en conflit. En bleu, la limite de l'Occitanie administrative, incluant Perpignan et l'espace catalanophone ; en rouge, la limite historique de l'Occitanie linguistique, excluant Perpignan et débordant au Piémont ainsi qu'en Espagne, au Val d'Aran.

Un conflit se dessine alors bel et bien entre une Occitanie administrative, instaurée par force de loi, et une Occitanie historique qui, comme d'ailleurs toutes les régions linguistiques, ou plutôt les langues régionales de France, peine à se voir reconnaître pleinement par les institutions de l'État⁸. D'où les réactions – entre autres⁹ du

⁸ La constitutionnalisation des langues de France, définies désormais comme « appart[enant] au patrimoine de la France » (art. 75-1) suite à la réforme constitutionnelle de 2008, n'a pas vraiment changé la donne. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019241104&cidTexte=LEGITEXT000006071194&dateTexte=20080725> (dernier accès le 29 octobre 2019).

⁹ Nous conseillons la lecture de l'article de James Costa « Nommer n'est pas jouer : Occitanie, Sud, etc. » (2018). En ligne : <https://occitan.hypotheses.org/437> (dernier accès le 2 mai 2020).

Directoire de l'IEO – à cette réforme et les propositions de compensation ou correction¹⁰.

2. Enquêter la double frontière

C'est dans la perspective de contribuer à éclaircir les termes du débat que nous avons entrepris d'analyser ce conflit de frontières, qui est également un conflit de représentations, d'imaginaires. Au bout du compte, il pourrait être ramené aux questions suivantes : la naissance d'une entité institutionnelle importante comme la (grande) Région Occitanie, guidée par des impératifs d'ordre essentiellement économique¹¹, est-elle une bonne ou plutôt une mauvaise nouvelle pour les Occitans et pour l'Occitanie elle-même, en tant qu'espace à la fois historique, linguistique et culturel ? S'agit-il d'un succès en termes de reconnaissance, ou bien s'agit-il d'un acte grave (et définitif ?) de méconnaissance ?

Pour essayer de répondre à cette question bien complexe, nous avons formulé trois hypothèses de départ, que l'enquête de terrain est appelée à valider ou bien à infirmer :

- a) l'officialisation, en 2016, de la Région Occitanie, a impacté l'image que la doxa se fait de l'Occitanie linguistique/historique ;
- b) aujourd'hui, l'Occitanie région administrative est un concept plus défini et mieux connu par l'opinion publique que l'Occitanie région linguistique et historique ;
- c) la représentation sociale de l'espace occitan (linguistique/historique) empêche, embrouille ou retarde la correcte représentation de l'Occitanie administrative.

¹⁰ Comme l'a rappelé l'IEO (Institut d'Estudis Occitans) dans une prise de position officielle à propos de cette réforme administrative, l'Occitanie linguistique est une entité qui recouvre non une mais quatre Régions de France.

¹¹ Nous savons aujourd'hui que les prévisions d'économies sur les deniers publics ne tiennent pas la route, du moins pour le moment. Concernant le « sévère » bilan de la réforme territoriale dressé par la Cour des Comptes, cf. <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/la-cour-des-comptes-dresse-un-bilan-tres-severe-de-la-fusion-des-regions-en-2016-20190924> (dernier accès le 29 octobre 2019).

À partir de là, et en nous inspirant en partie d'une étude sur la frontière du Frioul (Picco 2013)¹², nous avons mis au point une méthodologie pour la documentation des images mentales (Lynch 1960 ; Bagnara et Misiti 1978 ; Bianchi 1980 ; Pagnini 1980 ; Lafont 1997) des deux « Occitanies » chez des populations étudiantes suffisamment représentatives de différents établissements universitaires situés dans le Sud de la France.

La méthodologie d'enquête est vite résumée. Dans un premier temps, nous avons préparé des cartes semi-muettes de la France au format A4 où vingt cercles correspondant à autant de villes du sud et du centre-sud de la France, en plus de Paris, ne sont pas identifiés par les toponymes respectifs, qui sont juste listés en vrac au bas de page (Fig. 2).

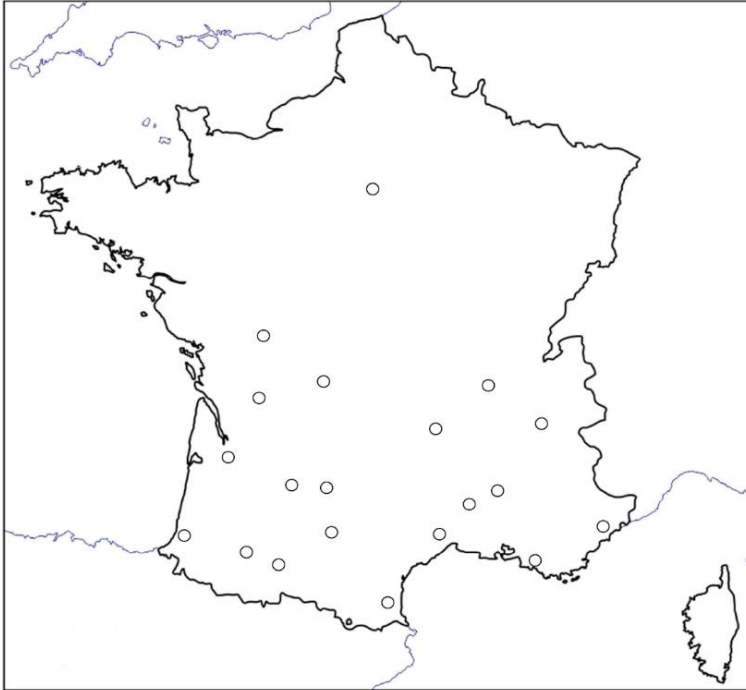
¹² Dans une perspective comparative, le Frioul représente un terrain particulièrement intéressant par rapport à notre étude, et ce pour au moins trois raisons. D'une part, parce que le frioulan est, avec le sarde, l'allemand dans le Tyrol du Sud et le francoprovençal au Val d'Aoste, l'une des quatre langues régionales d'Italie (si l'on excepte deux importantes péninsules linguistiques comme l'occitan au Piémont et le slovène dans la partie nord-orientale du pays) : il est par conséquent comparable à l'Occitanie, langue régionale de France. D'autre part, parce que, suite à la création, en 1963, de la région Frioul-Vénétie Julienne – dotée d'un statut d'autonomie en raison de la présence des minorités linguistiques slovénophones, germanophones et de langue romane (Ladins et Frioulans), et afin de soutenir l'économie d'une région à la frontière avec le rideau de fer – la région linguistico-culturelle et historique frioulane n'a pas été vraiment respectée dans le nouveau découpage (la Vénétie Julienne, qui inclut le chef-lieu régional, Trieste, n'est traditionnellement pas frioulanophone). Enfin, la région Frioul-Vénétie Julienne a connu elle aussi récemment une importante réforme administrative portant sur une nouvelle configuration des collectivités territoriales : par la Loi régionale n. 20 du 9 décembre 2016, le Conseil régional a supprimé les quatre provinces (départements) de Gorizia, Pordenone, Udine et Trieste, tout en instituant dix-huit nouvelles collectivités, nommées « aires territoriales ». Évidemment, le problème de la désignation macrotoponymique de type administratif de chacune de ces nouvelles entités ne peut qu'accompagner cette réforme. Pour plus de détails, cf. <http://arpebur.regione.fvg.it/newbur/visionaBUR?bnum=2016/12/14/55> (dernier accès le 29 octobre 2019).

Cours de Linguistique de terrain | Prof. Giovanni Agresti

Travaux Dirigés | mercredi 5 décembre 2018

« La représentation des langues dans l'espace. L'Occitanie administrative, l'Occitanie linguistique, l'Occitanie fantasmée »

- 1) Veuillez associer les différents points qui figurent sur la carte aux toponymes fournis en bas de Tableau ;
- 2) veuillez par la suite tracer les limites de :
 - a) L'Occitanie administrative (Région Occitanie), par un trait comme cela : **— — —**
 - b) L'Occitanie linguistique historique, par un trait comme cela : **————**



1. Pau – 2. Toulouse – 3. Bayonne – 4. Nice – 5. Bordeaux – 6. Montpellier – 7. Lyon – 8. Marseille – 9. Montauban
10. Poitiers – 11. Limoges – 12. Nîmes – 13. Paris – 14. Tarbes – 15. Agen – 16. Avignon – 17. Le Puy-en-Velay
18. Angoulême – 19. Grenoble – 20. Perpignan

Fig. 2. La carte semi-muette de la France utilisée pour l'enquête

Nous avons ensuite proposé ces cartes à un échantillon de 60 étudiants de Licence (2^{ème} année) de notre cours de « Introduction à la linguistique de terrain »¹³ dans le cadre de séances de travaux dirigés.

¹³ Licence en « Sciences du langage », Université Bordeaux Montaigne, année universitaire 2018-2019. Le test a été effectué le 5 décembre 2018.

En vingt minutes, les étudiants devaient : a) associer aux différents cercles les noms des villes fournis au bas de page ; b) tracer, par une ligne en pointillé, la frontière de l'Occitanie administrative et, c), par une ligne continue, les limites de l'Occitanie linguistique historique. Afin de poursuivre une fiabilité maximale des résultats, cet exercice était impromptu et libre de technologie (les étudiants ne devaient pas être tentés de se préparer à l'avance ou de consulter sur le moment l'internet), anonyme (il fallait leur éviter, le cas échéant, la honte de ne pas trop connaître la géographie de France), individuel (ce qui compte est la qualité des résultats, pas leur pertinence) et sans notation (dans le but de les rassurer globalement). Au verso de la page les étudiants pouvaient éventuellement rédiger des observations ou commentaires divers, ce qui a été fait rarement.

Ce premier test était nécessaire pour vérifier la faisabilité de l'enquête en en mettant au point la méthodologie. Dans un second temps, l'expérimentation a été étendue à des populations étudiantes relevant d'autres établissements universitaires afin d'étoffer et diversifier à la fois l'échantillon.

3. Analyse des résultats

Une fois les copies récupérées, nous avons effectué une série de calculs pour essayer de répondre à nos hypothèses de départ. Mais tout d'abord nous avons cumulé, en les superposant, les cartes mentales des deux types, linguistique (Fig. 3) et administratif (Fig. 4), qui donnent de manière immédiate l'idée du degré de clarté, ou plutôt de confusion, concernant les deux frontières en conflit.

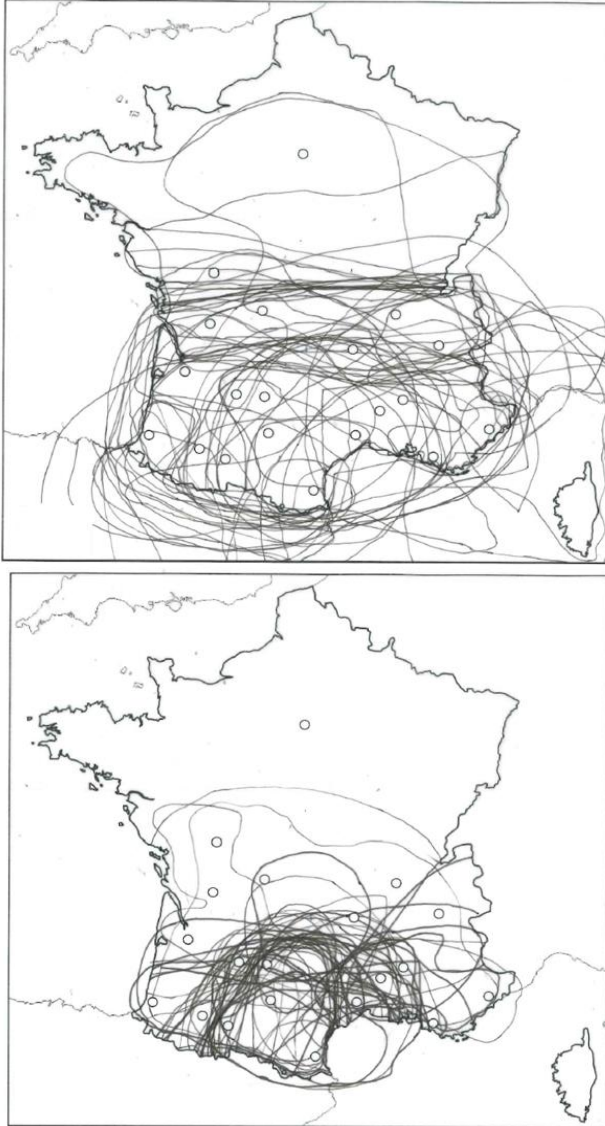


Fig. 3 et 4. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Bordeaux : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)

Quoique « impressionniste », cette comparaison révèle indéniablement que l'Occitanie administrative apparaît comme davantage définie que l'Occitanie linguistique.

Les calculs confirment cette impression. Le Tableau 1 ordonne de manière décroissante les villes qui ont été inscrite dans l'espace linguistique :

Tableau 1. Résultats de l'enquête de Bordeaux (frontière linguistique). En orange les villes relevant de l'Occitanie administrative

Perpignan	53/60	catalan
Toulouse	53	occitan
Montpellier	51	occitan
Montauban	50	occitan
Avignon	48	occitan
Marseille	48	occitan
Agen	47	occitan
Nîmes	47	occitan
Tarbes	47	occitan
Pau	46	occitan
Nice	45	occitan
Bordeaux	38	occitan
Bayonne*	34	occitan
Le Puy-en-Velay	32	occitan
Limoges	29	occitan
Lyon	28	francoprovençal
Grenoble	27	francoprovençal
Angoulême	26	langue d'oïl
Poitiers	10	langue d'oïl
Paris	2	langue d'oïl

Perpignan, ville relevant de la Région Occitanie mais catalanophone, donc externe à l'Occitanie linguistique, figure emblématiquement à la première place, avec 53 occurrences sur 60 ! D'ailleurs, les quatre villes considérées comme les plus « occitanophones » (Perpignan, Toulouse, Montpellier, Montauban) relèvent toutes de l'espace occitan administratif. Le Tableau 2, relatif à l'Occitanie administrative, nous livre une autre information importante :

Tableau 2. Résultats de l'enquête de Bordeaux (frontière administrative). En orange les villes relevant de l'Occitanie administrative

Toulouse	46/60	occitan
Perpignan	43	catalan
Montauban	41	occitan
Tarbes	36	occitan
Montpellier	31	occitan
Nîmes	21	occitan
Agen	19	occitan
Pau	17	occitan
Marseille	14	occitan
Bayonne	11	occitan
Avignon	10	occitan
Le Puy-en-Velay	7	occitan
Nice	7	occitan
Grenoble	6	francoprovençal
Angoulême	5	langue d'oïl
Bordeaux	4	occitan
Poitiers	4	langue d'oïl
Limoges	3	occitan
Lyon	3	francoprovençal
Paris	0	langue d'oïl

Les six villes relevant de la nouvelle Région occupent les six premières places du classement, avec Toulouse en tête (46/60) suivie de Perpignan, Montauban, Tarbes, Montpellier et Nîmes.

L'analyse des données nous permet de saisir d'autres éléments importants, comme par exemple la dimension imaginée de ces deux Occitanies par rapport à la réalité. En effet, si aucune ville occitane n'a été reconnue à 100% (60/60) comme relevant de l'espace linguistique ou de l'espace administratif, il faut remarquer que des villes externes aux deux Occitanies ont été parfois incluses dans celles-ci (c'est assez souvent le cas de Lyon ou de Grenoble). Voici les résultats de nos calculs :

- a) *Occitanie linguistique*¹⁴ : 14 villes « linguistiquement occitanes » sur les 20 de la carte proposée x 60 répondants = 840 occurrences attendues. Par rapport à ce barème, lors de notre enquête de terrain, nous n'enregistrons que 761 occurrences (90,59%). L'Occitanie linguistique imaginée par notre échantillon serait donc plus petite de - 9,41% par rapport à l'Occitanie linguistique « réelle ».
- b) *Occitanie administrative* : 6 villes « administrativement occitanes » sur les 20 de la carte proposée x 60 répondants = 360 occurrences attendues. Par rapport à ce barème, lors de notre enquête de terrain, nous n'enregistrons que 328 occurrences (91,11%). L'Occitanie administrative imaginée par notre échantillon serait plus petite de - 8,89% par rapport à l'Occitanie administrative « réelle ».

Même si la différence paraît négligeable, on peut tirer la conclusion que dans le cadre de cette première enquête, l'Occitanie administrative est, en proportion bien entendu, un peu moins petite que l'Occitanie linguistique.

Cette première analyse ne nous renseigne guère quant à la pertinence des cartes mentales. Pour calculer celle-ci l'opération est légèrement plus complexe :

- c) *Occitanie linguistique* : le total des occurrences correspondant aux 14 villes « linguistiquement occitanes » donne 615, alors que le total des 6 villes « non occitanophones » donne 146. L'indice de pertinence sera déterminé par l'opération suivante : $(615 : 14) : (146 : 6) = 43,92 : 24,33 = 1,80$ (indice de pertinence).
- d) *Occitanie administrative* : le total des occurrences correspondant aux 6 villes « administrativement occitanes » donne 218, alors que le total des 14 villes « non administrativement occitanes » donne 110. L'indice de pertinence sera déterminé par l'opération suivante : $(218 : 6) : (110 : 14) = 36,33 : 7,85 = 4,62$ (indice de pertinence).

Cette fois-ci la différence n'est pas négligeable : l'espace de l'Occitanie administrative, tel que représenté par notre échantillon

¹⁴ Puisque ce qui nous intéresse ici est la comparaison, en contexte français, entre l'Occitanie linguistique et l'Occitanie administrative, nous avons exclu de l'analyse les prolongements de l'Occitanie à l'étranger : les vallées occitanes piémontaises en Italie et l'îlot calabrais de Guardia Piemontese ; le Val d'Aran en Espagne.

bordelais dans les cartes mentales cumulatives, résulte être 4,62 : 1,80 = 2,56 fois plus pertinent que celui de l'Occitanie linguistique représenté par le même échantillon.

Un dernier résultat mérite d'être commenté. Il concerne tout particulièrement les deux frontières, linguistique et administrative, et leur statut de ligne de démarcation. Au moment d'établir la carte semi-muette, nous avons veillé à identifier quelques couples de villes situées à proximité l'une de l'autre tout en demeurant respectivement en deçà et au-delà des deux frontières prises en examen. Voici ce qui en ressort :

- e) *Occitanie linguistique* : trois couples de villes géographiquement rapprochées mais relevant de variétés linguistiques, voire de diasystèmes différents, permettent de saisir le flou relatif de la frontière linguistique (en italique les villes « linguistiquement occitanes ») : *Limoges* (29) : Angoulême (26) = 1,11 ; *Le Puy-en-Velay* (32) : Lyon (28) = 1,14 ; *Montpellier* (51) : Perpignan (53) = 0,96. On constate la faiblesse, le flou de la frontière linguistique occitane dans les cartes mentales cumulatives réalisées par notre échantillon.
- f) *Occitanie administrative* : trois couples de villes « linguistiquement occitanes », géographiquement peu éloignées et situées en deçà et au-delà de la frontière administrative, permettent de saisir la reconnaissabilité et la régularité de celle-ci (en italique les villes relevant de l'Occitanie administrative) : *Tarbes* (36) : Pau (17) = 2,11 ; *Montauban* (41) : Agen (19) = 2,15 ; *Nîmes* (21) : Avignon (10) = 2,10. Ces chiffres montrent l'assez bonne définition de la frontière administrative, du moins par rapport à la frontière linguistique.

4. Élargissement de l'enquête

Comme annoncé en § 2, cette première enquête a permis de mettre au point la méthodologie et de disposer des premiers résultats. Nous avons par la suite impliqué quelques collègues d'autres établissements universitaires afin de prolonger et approfondir la recherche. Dans le

but d'assurer une bonne représentativité et mise en perspective des résultats, nous avons choisi des points d'enquête situés :

- à l'intérieur des deux espaces (Toulouse et Montpellier) ;
- à l'intérieur de l'Occitanie linguistique mais à l'extérieur de l'Occitanie administrative (Bordeaux et Bayonne, point d'enquête ce dernier situé, par ailleurs, sur l'actuelle frontière linguistique basque) ;
- à l'intérieur de l'Occitanie administrative mais à l'extérieur de l'Occitanie linguistique (Perpignan) ;
- à l'extérieur aussi bien de l'Occitanie administrative que de l'Occitanie linguistique, tout en étant à proximité des deux (Saint-Étienne).

Dans le Tableau 3 nous synthétisons toutes les données nécessaires à appréhender notre enquête dans son ensemble.

Tableau 3. Chronogramme, échantillon, enquêteurs et points d'enquête

Ville / Université	Occitanie linguist.	Occitanie administr.	Date enquête	Nombre de répondants (F+H)	Promotion
<i>Enquêteur-e-s</i>					
Pessac / Université Bordeaux Montaigne <i>Giovanni Agresti</i>	+	-	05-12-2018	60	Licence 2 « Sciences du langage »
Bayonne / Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) <i>Jean Cazenave</i> <i>Argia Olçomendy</i> <i>Florence Pradayrol</i>	+	-	04-03-2019	30	L1 « Lettres modernes »
				14	L2 « Lettres modernes »
				18	L3 « Lettres modernes »
				18	L1 « Études basques »
				14	L2 « Études basques »
				6	L3 « Études basques »
Université « Paul Valéry » Montpellier 3 <i>Ksenija Djordjević</i> <i>Léonard</i>	+	+	19-03-2019	63	L2 « Sciences du langage » (SDL)
Université de Toulouse « Jean Jaurès » <i>Lisa Garnacho</i>	+	+	18-04-2019	65	L2 SDL, filières occitanes et non occitanes
Université de Montpellier, site de Perpignan <i>Thierry</i>	-	+	24-05-2019	52	Master 1 SDL filières catalanes et non catalanes

<i>Trefault</i>					
Université de Saint-Étienne « Jean Monnet » <i>Valeria Villa-Perez</i>	-	-	20-05-2019	25	M1 Didactique des langues
Total				365 (= 730 cartes mentales)	

En répétant la même enquête dans les différents sites, nous parvenons aux résultats suivants :

Tableau 4. Ampleur des deux frontières occitanes imaginées (en % par rapport aux frontières « réelles »)

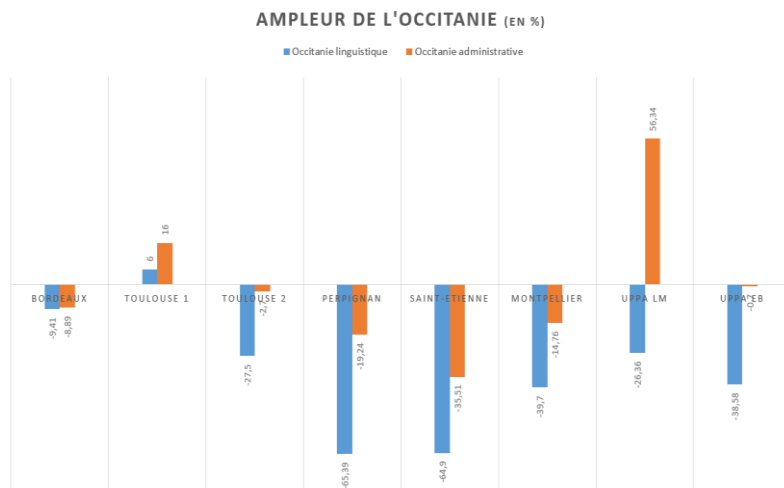
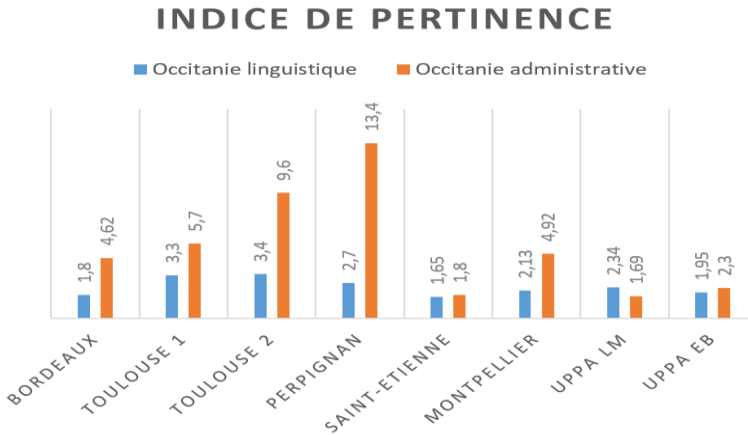


Tableau 5. Indice de pertinence des deux espaces occitans imaginés



Conclusions

Les tableaux 4 et 5 résument les résultats essentiels de notre enquête. Ils semblent confirmer nos deux premières hypothèses de départ (« l’officialisation, en 2016, de la Région Occitanie, a impacté l’image que la doxa se fait de l’Occitanie linguistique/historique » ; « aujourd’hui, l’Occitanie région administrative est un concept plus défini et mieux connu par l’opinion publique que l’Occitanie région linguistique et historique »), même si seulement une ultérieure mise en perspective diachronique, à savoir la répétition de cette enquête dans deux ou trois ans avec des populations comparables, pourra dire le dernier mot là-dessus. Par ailleurs, il nous échoit de remarquer que, d’une manière diffuse, nos étudiants témoignent, à travers leurs copies du test de l’enquête, qu’ils ont plus d’un problème avec la géographie de France... ce qui représente évidemment un grave problème en amont de l’enquête elle-même.

Pour le moment, nous pouvons tout de même remarquer que :

- 1) l’Occitanie administrative est toujours pensée comme, en proportion, plus étendue que l’Occitanie linguistique. Dans 2 terrains d’enquête sur 8, la première est même représentée comme plus grande que dans la réalité ;

- 2) l'indice de pertinence mesure jusqu'à quel point les réponses de nos étudiants sont pertinentes, c'est-à-dire dans quelle mesure les villes inscrites dans les frontières des deux espaces occitans sont effectivement des villes « occitanes », linguistiquement et/ou administrativement : or, cet indice est, à une exception près (Bayonne, étudiants de Lettres modernes) toujours favorable à l'Occitanie administrative, ce qui prouve de manière plutôt nette que cet espace est bien mieux défini que l'espace linguistique.

Ces deux conclusions doivent nous alerter. S'il est vrai que les lois et politiques linguistiques reflètent et sont conditionnées bien souvent par les représentations sociales des langues (Agresti et Turi 2016), il est assez facile de prévoir que la reconfiguration des représentations des espaces occitans provoquée par la réforme de 2015 impactera les actions – « de par en haut », « de par en bas » ou « à municipalité » (Djordjević 2018) – dirigées vers la langue-culture occitane. Des problèmes et des conflits inattendus pourraient par ailleurs surgir ou sortir revigorés de cette restriction représentationnelle de l'espace linguistique occitan, par exemple dans ces territoires où la nomination de la langue fait encore débat et combat : en Provence, évidemment, ou bien au Béarn, entre autres. En ce qui concerne ce dernier cas de figure, le récent rapport dirigé par Alain Viaut contient des remarques très pertinentes au sujet des risques d'adopter un glossonyme local (« béarnais », en l'occurrence) par opposition au glossonyme, « occitan », fédérateur des différentes régions d'Occitanie (UBIC 2018 : 60-61). En bref, si l'Occitanie de demain sera de plus en plus perçue uniquement comme l'Occitanie administrative, l'unité des langues et parlers d'oc résultera gravement menacée.

Un devoir de vigilance s'impose donc à tous les acteurs concernés par ce dossier¹⁵, qui pourrait être accompagné d'initiatives d'intervention pour contrecarrer cette nouvelle menace pesant sur l'identité linguistico-culturelle occitane. Parmi ces actions, il serait sans doute intéressant d'observer le terrain alsacien. La Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et plusieurs villes et municipalités alsaciennes ont en effet adopté, le 19 juin 2014, la Charte de la Région Alsace, du Département du Bas-Rhin et du

¹⁵ Nous signalons à ce sujet le site web du projet *Revitaliser l'occitan dans la nouvelle Occitanie : Carnet de recherche*, édité par James Costa et Sara Brennan : <https://occitan.hypotheses.org/> (dernier accès : 30 octobre 2019).

Département du Haut-Rhin pour la promotion de la langue régionale sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ainsi que plusieurs « Chartes locales »¹⁶. En Belgique, la Wallonie est en train de suivre la même démarche. Cette adoption de « Chartes locales », réalisée dans le cadre de partenariats avec le Conseil de l'Europe, ouvre la voie à de nouvelles formes d'autonomie des collectivités territoriales en matière de protection et promotion de la diversité linguistique et prévoit, faut-il le répéter, « le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire ».

Références

- Agresti, Giovanni (Sous la direction de). 2007. *De la crispation à la conciliation ? Contributions pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la France*. Rome : Aracne.
- Agresti, Giovanni, et Joseph-G. Turi (Sous la direction de). 2016. *Représentations sociales des langues et politiques linguistiques. Déterminismes, implications, regards croisés*. Actes du Premier Congrès mondial des droits linguistiques, vol. I^{er}. Rome : Aracne.
- Bianchi, Elisa. 1980. La percezione dell'ambiente: una rassegna geografica. Dans : *Ricerca geografica e percezione dell'ambiente*, éd. Robert Geipel, Marcello Cesa Bianchi *et al.*, 35-50. Milano : Unicopli.
- Djordjević Léonard, Ksenija. 2018. Linguistes, activistes et locuteurs : trois terrains croisés (vepse, tabarquin, croate molisain), *Études finno-ougriennes* [en ligne]: 49-50. <http://journals.openedition.org/efo/9951>
- Bagnara, Sebastiano, et Raffaello Misiti (éd.). 1978. *Psicologia ambientalei*. Bologna : Il Mulino.

¹⁶ <https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/promoting-ratification-in-france> (dernier accès: 30 octobre 2019).

- Lafont, Robert. 1997. Epistémè de la lisière. Dans : *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Robert Lafont, 43-65. Paris : L'Harmattan.
- Lynch, Kevin. 1960. *The image of the city*. Cambridge: MIT Press.
- Pagnini, Maria Paola. 1980. Percezione ambientale e organizzazione territoriale. Considerazioni preliminari. Dans : *Ricerca geografica e percezione dell'ambiente*, éd. Robert Geipel, Marcello Cesa Bianchi *et al.*, 191-194. Milano : Unicopli.
- Picco, Linda. 2013. Mental maps: la percezione dei confini del Friuli in un campione di studenti delle scuole medie superiori friulane. Dans : *Lingua friulana e società: studi sociolinguistici sul Friuli di oggi*, Linda Picco, 13-45. Udine : Forum.
- Sauzet. Patrick. 2012. Occitan : de l'importance d'être une langue. *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques* : 87-106.
- UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture). 2018. *Rapport d'étude (re)prendre l'initiative. Étude évaluative et prospective du Schéma d'aménagement linguistique « INICIATIVA » Pyrénées-Atlantiques*. Département des Pyrénées-Atlantiques.

Annexe : cartes cumulatives des frontières de l'Occitanie linguistique et de l'Occitanie administrative (autres points d'enquête)

Fig. 5 et 6. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Toulouse, étudiants en L2 SDL, filières non occitanes : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)

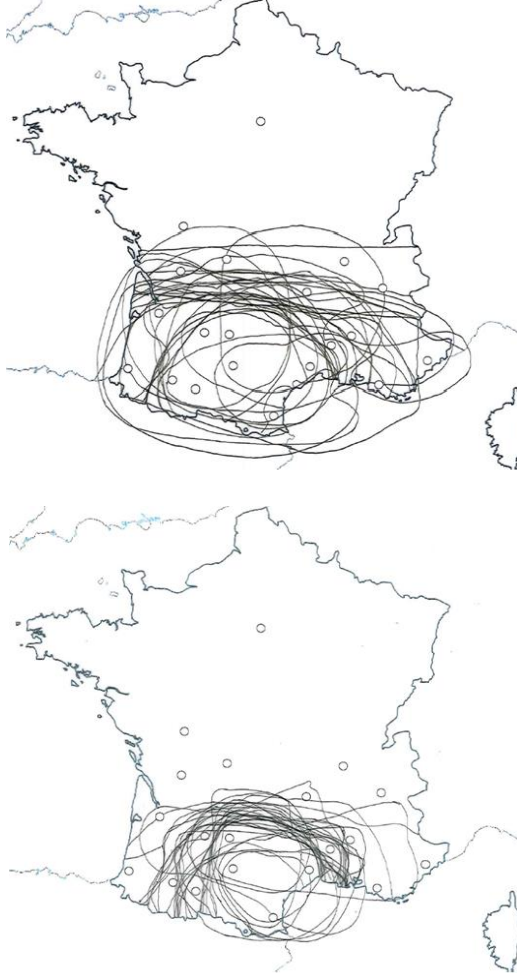


Fig. 7 et 8. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Toulouse, étudiants en L2 SDL, filières occitanes : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)



Fig. 9 et 10. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Perpignan, étudiants en M1 SDL, filières catalanes : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)

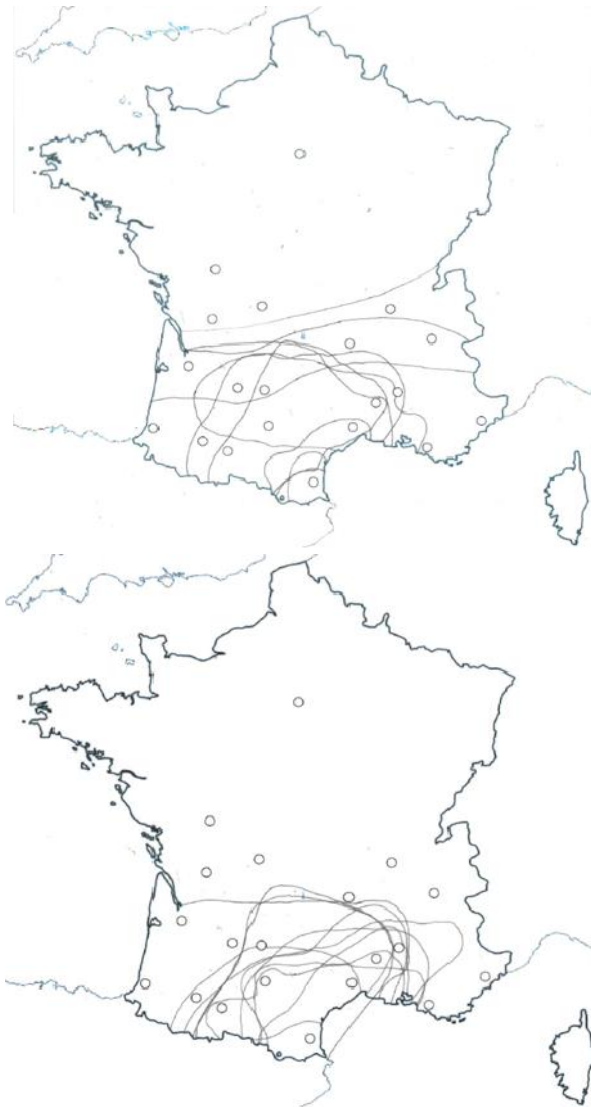


Fig. 11 et 12. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Perpignan, étudiants en M1 SDL, filières non catalanes : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)



Fig. 13 et 14. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Saint-Étienne, étudiants de M1 FLE : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)



Fig. 15 et 16. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Montpellier : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)

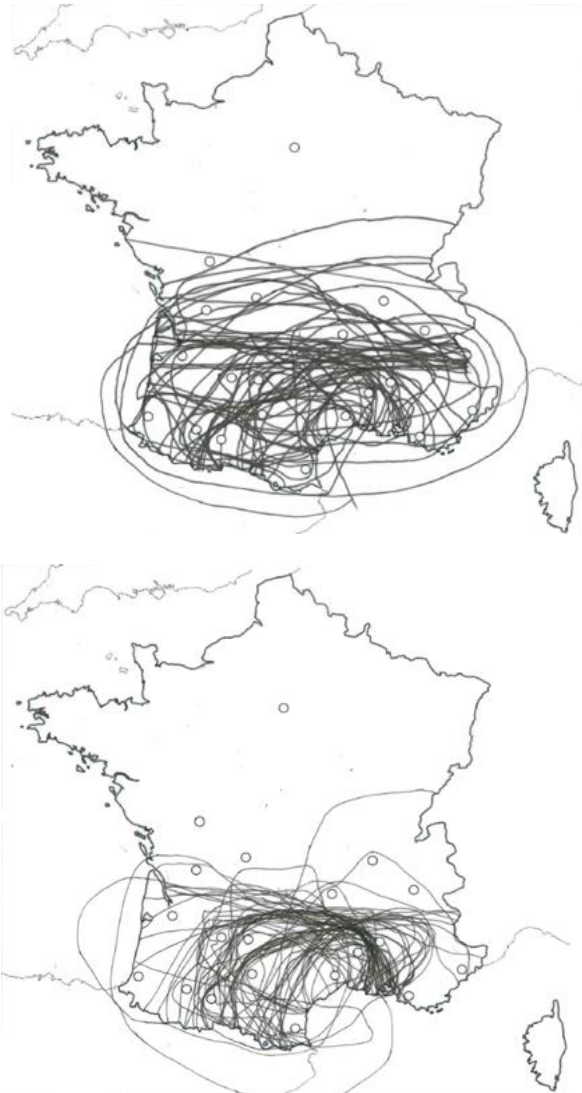


Fig. 17 et 18. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Bayonne, étudiants de L1, L2, L3 en Lettres modernes : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)



Fig. 19 et 20. Cartes mentales cumulatives de l'enquête de Bayonne, étudiants de L1, L2, L3 en Études basques : frontières de l'Occitanie linguistique (en haut) ; frontières de l'Occitanie administrative (en bas)

